

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 juin 2023
Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 16
Absents avec procuration : 10
Absents : 3

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absents : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 23/07/06/014

OBJET : Travaux d'éclairage public : Alimentation électrique du système de vidéoprotection par le réseau d'éclairage public - Signature de la convention (TE63).

Sébastien MORIN, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité, rappelle aux membres du Conseil Municipal le choix récent de la mise en place du système de vidéoprotection sur le territoire communal.

Afin d'alimenter électriquement une majorité du matériel de vidéoprotection, il est nécessaire de modifier le réseau d'éclairage pour prévoir une arrivée électrique à chaque mât d'éclairage recevant une ou plusieurs caméras. Ces modifications, depuis les armoires d'éclairage les plus proches, nécessitent un câblage adapté. Un support sera également posé devant le complexe sportif pour bénéficier d'un raccordement plus simple et moins coûteux et d'avoir un angle de visionnage optimal.

M. MORIN sollicite l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public du Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) et ce pour une réalisation sur l'année 2023. Les montants sont ceux indiqués ci-après et sont inscrits sur l'exercice budgétaires à venir.

Il est rappelé que la commune participe à un fonds de concours en fonction d'une répartition entre le TE63 et la commune déterminée dans les statuts du TE63.

L'estimation de ces travaux a été chiffrée à 9 800 € HT et le fond de concours s'élèverait à 4 900 € HT.

*Modification câblage suite alimentation vidéoprotection (TE63 = 50% - commune = 50%)
Montant des travaux = 9 800,00 € HT - participation de la commune = **4 900,00 € HT.***

La commune endosse également l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir suivre l'avis favorable émis par la commission « travaux » au cours de sa séance du 26 juin 2023 et à :

- Approuver la réalisation de cette opération et mandater, pour ce faire, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme.
- Accepter de verser le fonds de concours de la commune pour un montant total de **4 900 € HT**, montant qui sera, le cas échéant, revu en fin de travaux pour être réajusté suivant les montants des dépenses résultant des décomptes définitifs.
- Et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint aux Travaux, à signer la convention de financement des travaux d'alimentation du système de vidéoprotection.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

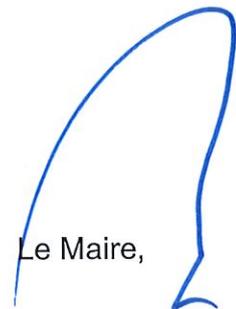
La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY

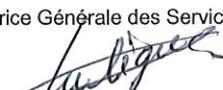


Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 10 juillet 2023 Reçu en préfecture le 11 JUIL. 2023
La Directrice Générale des Services,  Caroline SOULIGOUX.